



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de SELESTAT
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Ancienne société SIMON-BIGART, N° 24 rue de la filature sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **SELESTAT** :

Ancienne société SIMON-BIGART
n°67SIS06780.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **SELESTAT**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN. 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI



Identification

Identifiant	67SIS06780
Nom usuel	Ancienne société SIMON-BIGART
Adresse	rue de la filature
Lieu-dit	n° 24
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	SELESTAT - 67462
Caractéristiques du SIS	<p>Hall de l'ancienne filature, désaffecté au moment de la pollution et toujours vide actuellement.</p> <p>Le site, au nord-ouest de l'agglomération est confiné entre la voie ferrée à l'ouest, le Giessen au nord, des habitations à loyer modéré à l'est et d'anciennes maisons de la cité ouvrière au sud.</p>
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	<p>Le 19 décembre 1994, un transformateur au pyralène a été renversé dans le hall de l'ancienne filature désaffectée CEDRIC, déversant son diélectrique au sol. La quantité répandue sur une surface d'environ 100 m² correspondait aux 530 litres de pyralène. L'étanchéité de la dalle de béton n'étant pas garantie, des travaux d'excavation ont été réalisés dans les semaines suivantes.</p> <p>Après l'incident, un sondage a indiqué que les alluvions humides se trouvaient à 2,2 mètres de profondeur et le toit de la nappe à 2,7 mètres. Dans les eaux souterraines, la teneur en PCB était inférieure au seuil de détection. Dans les sols, sous la dalle, les teneurs étaient toutes inférieures à 10 ppm. Il apparaît ainsi que la partie la plus imprégnée était imitée à la dalle de béton qui a fait l'objet d'un traitement particulier.</p> <p>Etudes</p> <ul style="list-style-type: none">- Rapport d'intervention ; reconnaissance par sondages. GEMMES. 12 janvier 1995.- Rapport d'intervention ; phase 1 : évacuation des transformateurs et nettoyage de la dalle. GEMMES. 12 janvier 1995.- Rapport d'intervention ; phase 2 : investigations de la dalle et analyses. GEMMES. 24 février 1995.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0077	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0077
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6705107	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6705107
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	0067.01484	

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Toute la parcelle apparaît mais la pollution n'a concerné qu'un coin du bâtiment, sur une surface d'environ 100 m² d'après les documents retrouvés.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1030330.0 , 6806124.0 (Lambert 93)

Superficie totale 62012 m²

Perimètre total 1515 m

Liste parcellaire cadastral

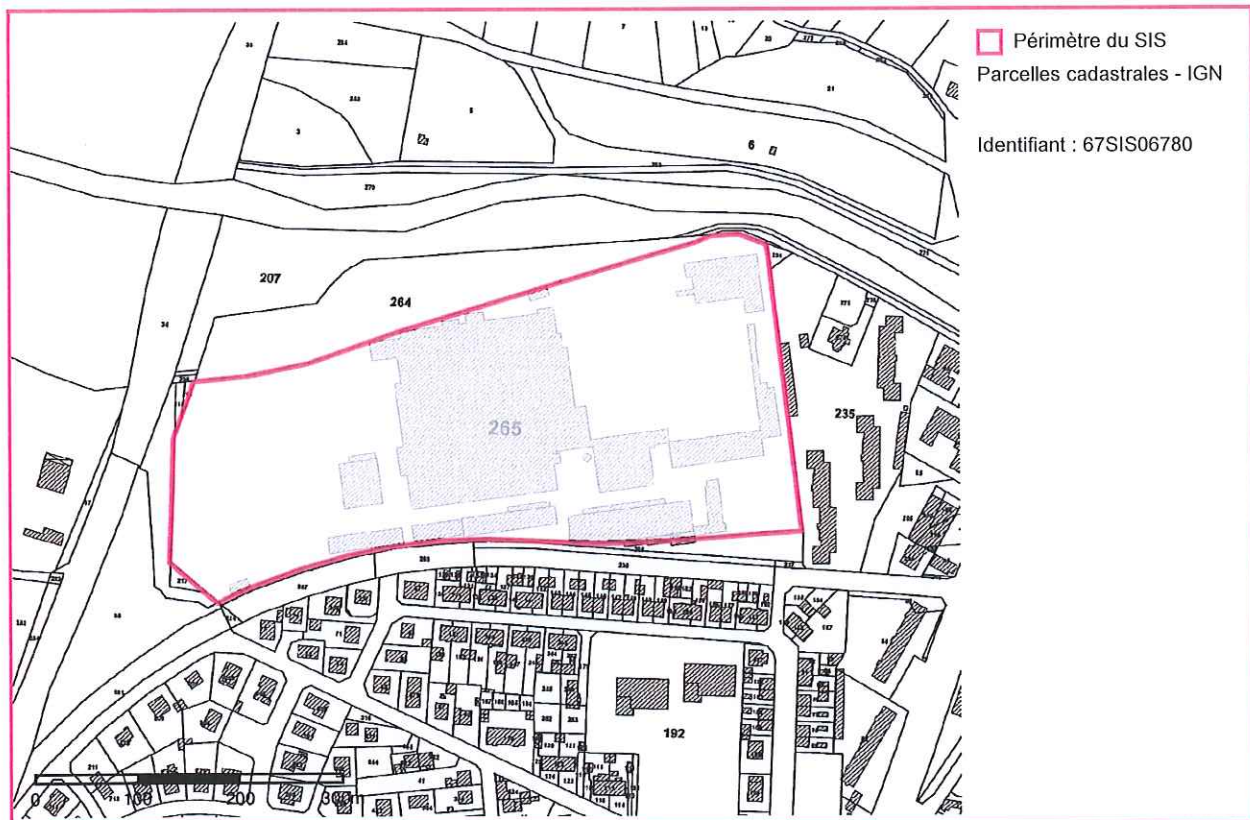
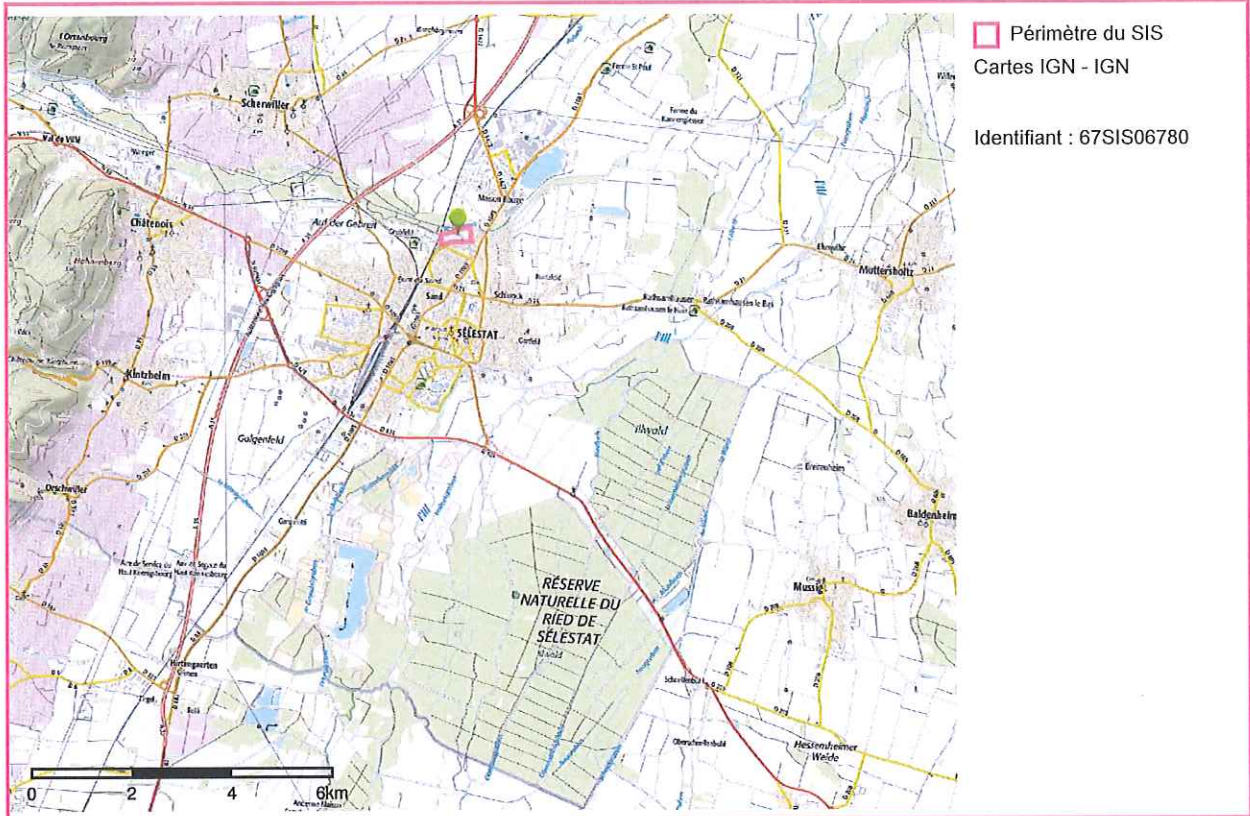
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SELESTAT	13	265	06/11/2014

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Emplacement des sondages réalisés en septembre 1996.		Oui

Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

VU { pour être annexé
à l'arrêté de ce jour
Pour le Préfet et par délégation
Le Préfet du Bas-Rhin, Secrétaire Adjointe



[Signature]